



2^{ème} Lettre ouverte à M. Pacquot

Député Renaissance de la 3^{ème} circonscription du Doubs
pour qu'il passe à la caisse !

Monsieur le député,

Le 8 juin prochain à l'Assemblée Nationale (sauf obstacle à son fonctionnement habituel), vous aurez à vous prononcer sur le recul de la retraite à 64 ans.

Afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause, et mesurer les conséquences de votre vote, nous vous avons proposé de venir travailler un mois en doublage (2x8) sur la chaîne de montage de l'usine PSA-Stellantis de Sochaux. Vous avez refusé. (Vous trouverez notre réponse au verso).

Nous vous proposons donc pour les prochaines semaines un poste en caisse en grande surface.

Il s'agit d'un poste à temps partiel imposé, avec une forte amplitude horaire. Vous devrez adapter votre vie de famille à un emploi du temps flexible que votre employeur vous communiquera une semaine à l'avance. Il faudra aussi vous rendre disponible les dimanches, les jours de réveillon et jours fériés.

Un poste où la répétitivité des gestes vous permettra de vous familiariser avec certains termes médicaux tel que tendinite, épicondylite, syndrome du canal carpien etc...

Un poste nécessitant polyvalence et rapidité, où vous devrez porter des charges lourdes en caisse ou en rayon.

Un poste qui vous imposera de garder le sourire et de rester poli en toute circonstance, malgré des clients agacés par une trop longue attente en caisse, due au nombre inadapté de caisses ouvertes pour répondre à une forte affluence.

Un poste qui imposera de travailler en cas de crise sanitaire, sans égard pour votre santé.

Autant de conditions de travail qui ne sont plus considérées comme pénibles, en application des lois que vous avez votées.

À l'issue de ce stage, vous pourrez indiquer si vous souhaitez le prolonger de deux ans et si vous pensez être en mesure de poursuivre jusqu'à 64 ans.

Recevez, Monsieur, nos salutations syndicales.

Vous aussi, interpellez votre député

- 1) Allez sur le site internet : <https://jusquairetrait.fr>
- 2) Inscrivez votre code postal et validez
- 3) Choisissez « Par e-mail »
- 4) La déclaration intersyndicale (modifiable) et les adresses-mail des députés s'inscrivent automatiquement. Envoyez !

Ou en adressant ce tract
par la poste à
M. Nicolas Pacquot
Député
26 rue du G^{al} Leclerc
25200 Montbéliard

M. Pacquot promet une solution pour les doubleurs ... dans 27 ans !

Pour justifier son refus de venir travailler un mois sur la chaîne de montage de PSA-Stellantis Sochaux, et ne pouvant nier les conséquences sur les salariés concernés d'un recul de la retraite, M. Pacquot indique qu'il a déposé un amendement pour faire reconnaître la pénibilité du travail en doublage (2x8).

Soyons précis :

L'amendement 20534, retiré depuis, proposait que dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi « *un rapport soit remis au parlement évaluant l'opportunité et la possibilité d'étendre les plages horaires considérées comme critères de pénibilité* ».

Sur le principe, M. Pacquot reconnaît donc comme légitimes les demandes syndicales considérant que ces horaires de travail devraient, comme d'autres conditions de travail, ouvrir droit à des départs anticipés à la retraite.

Mais dans la pratique, sa proposition de modification de l'article L4161-1 du Code du travail ne répond nullement à la question de l'impact du recul de la retraite pour ces travailleurs et le remède proposé, s'il était accepté par le gouvernement et par l'Assemblée nationale, ce qui est loin d'être acquis, ne permettrait de revenir à l'âge actuel de départ pour les salariés concernés ... que dans 27 ans* !

Les salariés concernés estiment à juste titre que c'est « se moquer du monde » !

*Explications

Promulgation de la loi		Cumul
Rapport prévu par l'amendement :	6 mois	6 mois
Adoption éventuelle et mise en œuvre	18 mois	2 ans
L'acquisition de points de pénibilité prévue par l'article L4161-1 n'étant pas rétroactive et se faisant à raison d'1 point par trimestre d'exposition (soit 4 par an) :		
Acquisition des 20 premiers points réservés à la formation	5 ans	7 ans
Acquisition de 80 points supplémentaires permettant d'anticiper son départ à la retraite de 2 ans (10 points pour un trimestre dans la limite de 80 points)	20 ans	27 ans

Une seule solution, l'abrogation du recul de la retraite !

Comme partout en France,

Mardi 6 juin

Grève et manifestation à 14H30 au Champ de Foire - Montbéliard